



Motivation - refus d'embauche

Par **etape33**, le **06/08/2009** à **16:45**

Bonjour,

D'abord, excusez-moi pour mon français - je suis un étranger qui habite en France.

J'ai postulé pour un poste chez une société. J'ai eu un entretien qui, à mon avis, s'est très bien passé. Après, le département RH voulait continuer avec ma candidature et m'a demandé de fournir des références professionnelles.

Deux semaines plus tard, j'ai eu un mail qui m'a dit qu'il y avait des problèmes avec le feedback qu'ils ont eu. Par contre, la plupart des références que j'ai fournies n'étaient même pas contactées. (J'ai pas réussi à joindre une personne pour vérifier). En plus, je connais aussi des personnes qui travaillent là.

Est-ce que j'ai le droit de savoir exactement ce qui a été dit ? Ca remet en question ma réputation professionnelle, et le monde est petit.

En plus, j'ai peur d'être victime d'une discrimination (je suis minoritaire « non visible » mais protégé), mais sans connaître leur motivation je ne peux pas savoir (le mail était très vague).

Je vous remercie d'avance pour votre aide.

Par **citoyenalpha**, le **07/08/2009** à **10:51**

Bonjour

malheureusement dans votre cas et selon vos propos une action en justice a peu de chance de réussir.

Vous avez postulé pour un poste au sein d'une société. Votre candidature a été traitée. Vous avez été reçu pour un entretien professionnel qui, selon vous, s'est bien passé. Il vous a été demandé des compléments d'information quant à vos expériences professionnelles passées. Suite à ces informations la société vous a fait part du rejet de votre candidature.

Etant donné que des suppositions ne font pas des preuves et que la société a donné une chance à votre candidature il ne semble pas que la discrimination puisse être invoquée comme motif du refus de votre embauche. En tout cas la société le niera et sans élément de preuve ne sera pas inquiétée.

Restant à votre disposition

Par **etape33**, le **07/08/2009** à **11:58**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse.

Par contre, une action en justice m'intéresse peu. Je voulais plutôt savoir si j'ai le droit de savoir ce qui a été communiqué et la motivation précise.

J'ai trouvé des infos sur la CNIL
(http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/La_CNIL/publications/CNIL_GuideTravail.pdf) mais je ne comprends pas trop si ça s'applique ici.

Merci encore et bonne journée!